



Travail réel différent contrat de travail

Par **véver17**, le **25/08/2009** à **21:02**

Bonjour,

J'ai été embauché dans une menuiserie industrielle en tant que Chef d'équipe statut Agent de Maîtrise voilà 7 ans. Depuis, je n'ai jamais exercé les fonctions qui m'incombent et on me met tour à tour sur des postes de fabrication.

A compter d'aujourd'hui, si je ne veux plus de cette situation et "refuser" de faire le manutentionnaire, le manoeuvre, qu'est-ce-que je risque?

Remerciements et salutations distinguées.

NB : conventions collectives TRAVAIL DU BOIS MECANIQUE